

Image not found or type unknown



## Contrat de travail, rémunération horaire incluant les primes de f

Par **ijahmano**, le **04/01/2012** à **14:59**

Bonjour,rnrnJe travaille en tant que chauffeur de limousine, mon patron a t il le droit de me présenter un contrat avec une rémunération horaire de 10 euros net comprenant le déjeuner, les primes précarités ou fin de contrat à durée déterminé...rnrnJ'ai déjà travaillé avec ce système et ce même patron, mais il me semble que ce n'est pas très juste pour l'employé et de ce fait me demande si cela est vraiment légal. J'ai travaillé deux ans et demi comme ça avec des contrats de travail qui sont des cdd mais le terme n'est inscrit qu'après..... J'espère être suffisamment clair.rnrnCordialement,rnrnOlivier Doucet

Par **pat76**, le **04/01/2012** à **16:32**

BonjourrnrnJuste un petit conseil, prenez vos contrats de travail, vos bulletins de salaire et autres documents remis par l'employeur et allez expliquer votre situation à l'inspection du travail.rnrnVotre employeur vous roule bien dans la farine...